



Cas exceptionnel, résiliation bail

Par **Julienm44**, le **11/01/2011 à 02:48**

Bonsoir à toutes & à tous,

Je me tourne vers vous afin d'avoir vos avis d'expert sur une situation qui me "tracasse".

Je dirige une petite entreprise (4 personnes) dans le domaine des NTIC.

J'ai signé un bail précaire au coeur d'une pépinière d'entreprise.

Ce bail comprend la location de deux bureaux.

Dans le second bureau se trouve une armoire réseaux (qui alimente toutes les prises ethernet du parc) (Ceci est non spécifié dans le bail).

Aujourd'hui un autre locataire se présente à moi en me réclament les clefs pour qu'il puisse connecter des nouveaux câbles.

Je lui ouvre le bureau le temps de faire ça manipulation.

Quelques heures plus tard le représentant de la société qui gère ces bureaux vient me voir en me demandant les clefs afin qu'il puisse en faire des doubles pour les distribuer à tous les locataires du parc.

Face à mon désaccord ce dernier me fait comprendre que je n'ai pas le choix.

Je lui explique que pour la sécurité de mes clients cela n'est pas envisageable. (je dispose dans ce bureau d'un serveur de stockage, ou sont entreposés les données de mes clients (sites internet, base de données ...))

Je souhaite savoir si cela est un motif valable qui me permet de mettre fin à mon bail sans préavis ?

Dans le cas présent, le représentant de la société qui me loue les bureaux est il en tort ?

En vous remerciant par avance d'avoir pris le temps de lire mon message.

Cordialement